

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1656

27 août 2009

SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l.	79471	Max Participations II S.à r.l.	79473
Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l.	79472	Meltemi Investments S.A.	79468
Aberdeen Property Investors IIM S.A. ...	79476	MK Helicopter S. à r.l.	79476
Akita S.A.	79480	Molberg Investment S.A.	79464
Albatros Performance Management S.A.	79478	MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.	79473
Alpona S.A.	79473	Nereus S.A.	79470
Alzette Shipping S.A.	79442	Newtown Holding S.A.	79469
Aqua-Rend	79480	Obanosh	79464
Aquariolux S.à r.l.	79488	Obelisque S.A.	79443
Astel Lux	79475	Pressti doc S.A.	79442
Babyfood s.à r.l.	79443	Pressti doc S.A.	79442
Blue Chip Selection	79488	Ramirez-Data S.A.	79470
Bourbon Immobilière S.A.	79472	Restauration S.A.	79463
Bourbon Immobilière S.A.	79472	Sakral S.A.	79471
Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l.	79465	Salomon S.A.	79475
Central European Participation S.à r.l. ...	79478	Sobrass Gestion & Cie SCA	79467
Cosy Finance S.A.	79464	Société Luxembourgeoise de Brasserie ..	79468
E.K.B. Investment S.A.	79463	Sophipar S.A.	79442
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	79477	Stepstone Acquisition S.à r.l.	79480
Events & More S.à r.l.	79477	TEMTEX S. A. & Cie. Schelling Investment S.e.c.s.	79467
Fideos	79479	Theia Company S.A.	79464
Hofipa S.A.	79486	Torre Ingles S.A.	79469
Homi Europe S.à r.l.	79474	Trade Roads S.A.	79469
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent soixan- te-neuvième (369.) S.e.c.s.	79467	Treg Holding S.A.	79475
I.S.A. International Sales Advising Compa- ny	79467	Walufin S.A.	79470
Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l.	79474	Whatman Luxembourg One S.à r.l.	79463
Lux City Projects S.A.	79443	Wodan Invest S.A.	79471
Magistra S.A.	79479	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	79478
Mas.Mar.Group S.A.	79468	Wood, Appleton, Oliver, Experts-Compta- bles	79479
		Xilco Holding S.à r.l.	79444

Pressti doc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 129.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009102546/12.

(090123453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Pressti doc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 129.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009102547/12.

(090123452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Sophipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009102549/12.

(090123451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Alzette Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 82.341.

AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft ALZETTE SHIPPING S.A., mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 14. Juli 2009, einregistriert in Echternach, am 14. Juli 2009, Relation: ECH/2009/987, geht hervor dass:

1) dem Liquidator, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE MOSELLAN S.à r.l., mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 120.014, volle und ganze Entlastung für die Ausübung seines Mandates erhält,

2) die Liquidation der Gesellschaft definitiv abgeschlossen ist,

3) die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren an nachstehender Adresse aufbewahrt werden: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Echternach, den 31. Juli 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009102705/18.

(090123265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Babyfood s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8531 Ell, 2, Op der Thonn.

R.C.S. Luxembourg B 102.294.

—
Extrait des décisions prises par l'Associée unique en date du 4 mai 2009

L'associée unique de la société à responsabilité limitée BABYFOOD SARL, susvisée, a pris, en date du 4 mai 2009, les décisions suivantes:

- 1) La démission de Monsieur Daniel MAIRE, gérant technique de la société, est acceptée.
- 2) Par conséquent, Madame Béatrice MARTIN, demeurant à L-8531 Ell, 2, Op der Tonn, actuelle gérante administrative, devient gérante unique de la société avec pouvoir de l'engager par sa signature individuelle.

Ell, le 4 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009102605/16.

(090123291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Lux City Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 137.306.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Julien VANDE VELDE, retraité, demeurant 42/GV1, rue Pierre Sorrellan à B-8670 Koksijde, de Monsieur Bart VANDE VELDE, menuisier, demeurant 87, Boonwijkstraat à B-9200 Dendermonde et de Monsieur Marc VAN DE VELDE, employé privé, avec adresse professionnelle 1, Place de Paris à L-2314 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102603/19.

(090123384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Obelisque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.047.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102602/19.

(090123389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 6.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of July,
before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Xilco Holding Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 103464, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands (the "Shareholder"), hereby represented by Mme Anke Jager, administrator, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 July 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Xilco Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 147.146 and incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, of 25 June 2009 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into Danish Krona by applying the exchange rate EUR 1 = DKK 7.447.

2 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) into ninety-three thousand and eighty Danish Krona (DKK 93,080) and the nominal value of the shares from one euro (EUR 1) to one Danish Krona (DKK 1), with the seven point fifty Danish Krona (DKK 7.50) remaining from the rounding process be placed in a special reserve account of the company.

3 To re-qualify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ninety-three thousand and eighty (93,080) shares as a consequence of the decisions taken under item 2) of this agenda.

4 To create ten (10) classes of shares, namely the class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), the class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), the class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), the class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), the class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), the class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), the class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), the class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), the class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and the class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares") in addition to the existing shares.

5 To convert the ninety-three thousand and eighty (93,080) existing shares into nine thousand three hundred and eight (9,308) Class A Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class B Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class C Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class D Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class E Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class F Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class G Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class H Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class I Ordinary Shares and nine thousand three hundred and eight (9,308) Class J Ordinary Shares.

6 To increase the capital by an amount of five hundred and ninety-four million, eight hundred and sixty-six thousand, three hundred and sixty Danish Krona (DKK 594,866,360), consisting of share capital in the amount of five million, nine hundred and six thousand, nine hundred and twenty Danish Krona (DKK 5,906,920) plus a share premium of five hundred eighty-eight million, nine hundred fifty-nine thousand, four hundred and forty Danish Krona (DKK 588,959,440), so as to raise it from its current amount of ninety-three thousand and eighty Danish Krona (DKK 93,080) to five hundred ninety-four million nine hundred fifty-nine thousand four hundred and forty Danish Krona (DKK 594,959,440).

7 To issue five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class A Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class B Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class C Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class D Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class E Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class F Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class G Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class H Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class I Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class J Ordinary Shares.

thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class I Ordinary Shares and five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one Danish Krona (DKK 1) each, having the rights and privileges as stated in the articles of association of the Company as amended and restated.

8 To accept the subscription for these newly issued five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class A Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class B Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class C Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class D Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class E Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class F Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class G Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class H Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class I Ordinary Shares and five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class J Ordinary Shares by the Shareholder and to accept payment in full of each such new share together with a share premium of five hundred and eighty-eight million, nine hundred and fifty-nine thousand, four hundred and forty Danish Krona (DKK 588,959,440) for the aggregate amount of five hundred and ninety-four million, eight hundred and sixty-six thousand, three hundred and sixty Danish Krona (DKK 594,866,360), by a contribution in kind.

9 To set the amount of the Company's subscribed capital at six million Danish Krona (DKK 6,000,000) represented by six hundred thousand (600,000) Class A Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class B Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class C Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class D Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class E Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class F Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class G Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class H Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class I Ordinary Shares and six hundred thousand (600,000) Class J Ordinary Shares, each with a nominal value of one Danish Krona (DKK 1).

10 To amend and restate the articles of association of the Company to notably (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares.

11 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into Danish Krona by applying the exchange rate EUR 1 = DKK 7.447.

Second resolution

The Shareholder consequently resolves to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) into ninety-three thousand and eighty Danish Krona (DKK 93,080) and the nominal value of the shares from one euro (EUR 1) to one Danish Krona (DKK 1).

Third resolution

The Shareholder resolved to re-qualify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ninety-three thousand and eighty (93,080) shares as a consequence of the foregoing resolution.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares, namely the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares, the Class I Ordinary Shares and the Class J Ordinary Shares in addition to the existing shares.

Fifth resolution

The Shareholder resolves to convert the ninety-three thousand and eighty (93,080) existing shares into nine thousand three hundred and eight (9,308) Class A Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class B Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class C Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class D Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class E Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class F Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class G Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class H Ordinary Shares, nine thousand three hundred and eight (9,308) Class I Ordinary Shares and nine thousand three hundred and eight (9,308) Class J Ordinary Shares.

Sixth resolution

The Shareholder resolves to increase the capital by an amount of five hundred and ninety-four million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and sixty Danish Krona (DKK 594,866,360), consisting of share capital in the amount of five million nine hundred and six thousand nine hundred and twenty Danish Krona (DKK 5,906,920) plus a share premium of five hundred eighty-eight million nine hundred fifty-nine thousand four hundred and forty Danish Krona (DKK

588,959,440), so as to raise it from its current amount of ninety-three thousand and eighty Danish Krona (DKK 93,080) to five hundred and ninety-four million nine hundred and fifty-nine thousand four hundred and forty Danish Krona (DKK 594,959,440).

Seventh resolution

The Shareholder resolves to issue five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class A Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class B Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class C Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class D Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class E Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class F Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class G Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class H Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class I Ordinary Shares and five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one Danish Krona (DKK 1) each, having the rights and privileges as stated in the articles of association of the Company as amended and restated.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Xilco Holding Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 103464, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands (the "Subscriber"), represented by Mme Anke Jager, prenamed, by virtue of a proxy given on July 15th, 2009, in Jersey, which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declares to subscribe for five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class A Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class B Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class C Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class D Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class E Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class F Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class G Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand, six-hundred and ninety-two (590,692) Class H Ordinary Shares, five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class I Ordinary Shares and five hundred and ninety thousand six-hundred and ninety-two (590,692) Class J Ordinary Shares, with a nominal value of one Danish Krona (DKK 1) per share, with payment of an aggregate share premium of five hundred and eighty-eight million nine hundred and fifty-nine thousand four hundred and forty Danish Krona (DKK 588,959,440), to be equally divided between and attached to each class of shares, and to fully pay by contribution in kind for these new shares.

The amount of five hundred and ninety-four million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and sixty Danish Krona (DKK 594,866,360) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the newly issued shares have been allotted to the Shareholder as described above.

Eighth resolution

The Shareholder resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at six million Danish Krona (DKK 6,000,000) represented by six hundred thousand (600,000) Class A Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class B Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class C Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class D Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class E Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class F Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class G Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class H Ordinary Shares, six hundred thousand (600,000) Class I Ordinary Shares and six hundred thousand (600,000) Class J Ordinary Shares, each with a nominal value of one Danish Krona (DKK 1).

Ninth resolution

In view of the above, the Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company to notably (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares, which shall read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Xilco Holding S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The issued capital of the Company is set at six million Danish Krona (DKK 6,000,000) represented by six hundred thousand (600,000) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class B Ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class C Ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class D Ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class E Ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class F Ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares"), six hundred thousand (600,000) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") and six hundred thousand (600,000) Class J Ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares" or the "Shares"), with a nominal value of one Danish Krona (DKK 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be provided for by the Articles of Incorporation and by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share of whatever class is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital, Repurchase of own Shares. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may acquire its own Shares. The acquisition shall be made in compliance with the conditions and limits established by the Law and by these Articles of Incorporation and in due consideration of any shareholders agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time.

The Company may consequently acquire all (but, for the avoidance of doubt, not part) of the Shares of a given Class of Ordinary Shares, (i) whenever the Board of Managers considers this to be appropriate, and (ii) in view of their immediate cancellation.

The price at which the relevant Class of Ordinary Share shall be purchased is calculated by reference to the Distribution Amounts attaching to the relevant Class of Ordinary Shares to be repurchased by application of the waterfall provisions set out in article 28 of these Articles of Incorporation, and shall, in addition to the Distribution Amounts, include the aggregate nominal value of the relevant repurchased and cancelled Class of Ordinary Shares.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of May at 2 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be compulsory as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal value of the issued capital of the Company. For the avoidance of doubt, the annual net profits shall be determined, and distributions on Shares shall be made as a consequence, in due consideration of any interest payment or other payments to be made on relevant debt instruments issued by the Company from time to time.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium in compliance with this article 28.

Distributions on Shares may be made out of (i) current net profits (as shown in interim accounts as of the date of distribution or repurchase and cancellation of an entire Class of Ordinary Shares in compliance with article 7 of these Articles of Incorporation), (ii) profits carried forward with respect to the respective Class of Ordinary Shares from relevant previous financial year(s), (iii) share premium attached to the Shares of the Class of Ordinary Shares, (iv) free reserves and (v) all other distributable sums (the "Distribution Amounts"). In any relevant financial year in which or in relation to which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from the Distribution Amounts, the amount allocated to this effect shall be distributed as described below.

Each Class of Ordinary Share shall be entitled to receive such portion of the Distribution Amounts of a given financial year as set out below:

- with respect to the financial year 2009 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2009, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2010 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2010, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2011 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class C Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2011, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2012 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts

relating to the financial year 2012, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2013 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class E Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2013, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2014 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class F Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2014, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2015 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class G Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2015, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2016 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class H Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2016, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold;

- with respect to the financial year 2017 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class I Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders of all other outstanding Classes of Ordinary Shares, including as the case may be the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2017, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Classes of Ordinary Shares they hold; and

- with respect to the financial year 2018 and each tenth financial year thereafter (or such shorter applicable period such, that in light of previous cancellations of share classes, each Class of Ordinary Shares entitles to the profits of a different financial year), the holders of Class J Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the Distribution Amounts after the holders Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares (as defined below), have received, out of the Distribution Amounts relating to the financial year 2018, a dividend equivalent to one (1) percent of the nominal value of the Non-Repurchased Class(es) of Ordinary Shares they hold.

If a Class of Ordinary Shares entitling to dividend distributions of more than one (1) percent of their nominal value in a given year has not been repurchased and cancelled within the relevant financial year referred to above, or if there are no Distribution Amounts available for advance payments of dividends during that given financial year, that Class of Ordinary Shares shall, for purposes of this article 28, be referred to as a «Non-Repurchased Class of Ordinary Shares».

Subject to the conditions fixed by the Laws, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment in compliance with the waterfall provisions set out in this article 28.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders, voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the liquidation proceeds (the "Liquidation Proceeds") shall be distributed to the shareholders so as to achieve for the Shares the same economic return with the same rank as provided for in article 28 of these Articles of Incorporation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6.500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze juillet,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Xilco Holding Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission des Services Financier de Jersey sous le numéro 103464, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes (l'«Associé»), représenté aux fins des présentes par Mme Anke Jager, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 15 juillet 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Xilco Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500), dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.146 et constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 Juin 2009 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la devise du capital souscrit de l'euro en couronne danoise par application du taux de change EUR 1.- = DKK 7,447.

2 Conversion du capital souscrit existant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) en quatre-vingt-treize mille, quatre-vingt couronnes danoises (DKK 93.080) et la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1.-) à une couronne danoise (DKK 1.-), en mettant les sept point cinquante couronnes danoises résultant de l'arrondissement sur un compte spécial de réserve de la société.

3 Requalification des douze mille cinq cents parts sociales existantes en quatre-vingt-treize mille quatre-vingt (93.080) parts sociales suite à la décision prise sous le point 2 de cet agenda.

4 Création de dix (10) catégories de parts sociales, dénommées les parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), les parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), les parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), les parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), les parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»), les parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»), les parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»), les parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»), les parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») et les parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») en sus des parts sociales existantes.

5 Conversion des quatre-vingt treize mille quatre-vingt (93,080) parts sociales existantes en neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.

6 Augmentation du capital souscrit d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent soixante-six mille, trois cent soixante couronnes danoises (DKK 594.866.360), consistant de capital souscrit d'un montant de cinq millions neuf cent six mille neuf cent vingt couronnes danoises (DKK 5.906.920) plus une prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante (DKK 588.959.440) en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille quatre-vingt couronnes danoises (DKK 93.080) à cinq cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante couronnes danoises (DKK 594.959.440).

7 Émission de cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et privilèges indiqués dans les statuts tels que modifiés et refondus.

8 Acceptation de la souscription de ces nouvelles cinq cent quatre-vingt-dix mille, six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cinq cent quatre-vingt-dix mille, six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, cinq cent quatre-vingt-dix mille, six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, cinq cent quatre-vingt-dix mille, six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ensemble avec une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante (DKK 588.959.440) pour un montant global de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent soixante-six mille trois cent soixante couronnes danoises (DKK 594.866.360) par apport en nature.

9 Établissement du montant du capital souscrit à six millions couronnes danoises (DKK 6.000.000) représentés par six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.

10 Modification et refonte des statuts de la Société afin notamment de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés à chaque catégorie de parts sociales.

11 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de changer la devise du capital souscrit d'euro en couronne danoise par application du taux de change EUR 1,- = DKK 7,447.

Deuxième résolution

L'Associé décide en conséquence de convertir le capital souscrit existant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en quatre-vingt-treize mille, quatre-vingt couronnes danoises (DKK 93.080) et la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1,-) à une couronne danoise (DKK 1,-).

Troisième résolution

L'Associé décide de requalifier les douze mille cinq cents parts sociales existantes en quatre-vingt-treize mille, quatre-vingts (93.080) parts sociales suite à la décision prise sous le point 2 de cet agenda conformément à la précédente résolution.

Quatrième résolution

L'Associé décide de créer dix (10) classes de parts sociales, dénommées Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie

D, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J en sus des parts sociales existantes.

Cinquième résolution

L'Associé décide de convertir les quatre-vingt-treize mille quatre-vingts (93,080) parts sociales existantes en neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et neuf mille trois cent huit (9,308) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J.

Sixième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent soixante-six mille trois cent soixante couronnes danoises (DKK 594.866.360), consistant en capital souscrit d'un montant de cinq millions neuf cent six mille neuf cent vingt couronnes danoises (DKK 5.906.920) plus un prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt-huit millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante couronnes danoises (DKK 588.959.440) en vue de le porter de sont montant actuel de quatre-vingt-treize mille quatre-vingt couronnes danoises (DKK 93.080) à cinq cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante couronnes danoises (DKK 594.959.440).

Septième résolution

L'Associé décide d'émettre cinq cent quatre-vingt-dix mille, six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, cinq cent quatre-vingt-dix mille six-cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, cinq cent quatre-vingt-dix mille six-cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et privilèges indiqués dans les statuts tels que modifiés et refondus.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Xilco Holding Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission des Services Financier de Jersey sous le numéro 103464, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes (the «Souscripteur»), représenté par Mme Anke Jager, précité, en vertu d'une procuration donné le 15 juillet 2009, à Jersey, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare souscrire cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent quatre-vingt-douze (590.692) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, avec libération d'une prime d'émission globale de cinq-cents quatre-vingt-quatre millions, neuf-cent cinquante-neuf mille, quatre-cents-quatorze (DKK 588.959.440), à répartir à parts égales entre et à attacher à chaque catégorie de parts sociales, à libérer intégralement en nature.

Le montant de cinq cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent soixante-six mille trois cent soixante couronnes danoises (DKK 594.866.360) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite de cela, les parts sociales nouvellement émises furent allouée à l'Associés comme indiqué ci-dessus.

Huitième résolution

L'Associé décide d'établir le montant du capital souscrit à six millions couronnes danoises (DKK 6.000.000) représentés par six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J d'une valeur nominale d'un couronne danoise (DKK 1.-) chacune.

Neuvième résolution

En suite de ce qui précède, l'Associé décide de modifier et de refondre les statuts de la Société afin notamment de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés à chaque catégorie de parts sociales, qui seront rédigés comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Xilco Holding S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à six millions couronnes danoises (DKK 6.000.000) représentés par six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et six cent mille (600.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J d'une valeur nominale d'un couronne danoise (DKK 1.-) chacune (dénommées ensemble les «Catégories de Parts Sociales Ordinaires» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un couronne danoise (DKK 1) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital; Rachat de propres Parts Sociales. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales. L'acquisition sera faite en conformité avec les conditions et dans limites établie par la Loi et les Statuts et en considération de tout pacte d'associés conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

La Société pourra en conséquence acquérir toutes (mais, afin d'éviter tout doute, pas une partie) des Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnée (i) lorsque le Conseil de Gérance le considère approprié, et (ii) en vue de leur annulation immédiate.

Le prix auquel la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée sera rachetée est calculée par référence aux Sommes Distribuables attachées à la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée à racheter en application des dispositions contenues à l'article 28 des Statuts, et incluront, en sus des Sommes Distribuables, la valeur nominal globale de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires appropriée rachetée et annulée.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérant(s)»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Réunions des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de mai à 2 heures de l'après-midi.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice Social, Comptes annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Afin d'éviter tout doute, les bénéfices annuels nets seront déterminés, et les distributions sur les Parts Sociales seront faites en conséquences, en considérations de tout paiement d'intérêt ou autres paiements à réaliser sur les instruments de dette appropriés émis par la Société de temps en temps.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés déterminera la façon dont le solde des bénéfices annuels nets sera affecté par versement de la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant au prochain exercice social ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission en conformité avec l'article 28.

Les Distributions sur Parts Sociales peuvent être faites à partir (i) des bénéfices nets actuels (tels qu'ils figurent dans des comptes intérimaires à la date de la distribution ou du rachat et de l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires entière conformément à l'article 7 des Statuts), (ii) des bénéfices reportés en rapport avec les Catégories de Parts Sociales Ordinaires des exercices sociaux précédents appropriés, (iii) des primes d'émissions attachées aux Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales Ordinaires, (iv) les réserves libres et (v) toutes autres sommes distribuables (les «Sommes Distribuables»). Pour chaque exercice social pour lequel ou en rapport avec lequel la Société décide de distribuer des dividendes, tirés des Sommes Distribuables, le montant affecté à cet effet sera distribué comme prescrit ci-dessous.

Chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnera droit à une telle portion des Sommes Distribuables d'un exercice social donné comme indiqué ci-dessous:

- Pour l'exercice social 2009 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéfices d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Caté-

- Pour l'exercice social 2017 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de toutes les autres Catégories de Parts Sociales Ordinaires restantes, en ce compris le cas échéant la/les Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2017, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; et

- Pour l'exercice social 2018 et chaque dixième exercice social suivant (ou une période applicable plus courte de sorte qu'aux vues de précédentes annulations de catégories de parts sociales, chaque Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donne droit aux bénéficiaires d'un exercice social différent), les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J auront le droit de recevoir tout le solde des Sommes Distribuables après que les détenteurs de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) (tel que définies ci-dessous), auront reçu des Sommes Distribuables se rapportant à l'exercice social 2018, un dividende équivalent à un (1) pourcent de la valeur nominale de la /des Catégorie(s) de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée(s) qu'ils détiennent.

Si une Catégorie de Parts Sociales Ordinaires donnant droit à des distributions de dividende de plus d'un (1) pourcent de leur valeur nominale durant un exercice social donné n'a pas été entièrement rachetée et annulée durant l'exercice social approprié mentionné ci-dessous, ou s'il n'y a pas de Sommes Distribuables disponibles pour des paiements anticipés de dividendes durant cet exercice social donné, cette Catégorie de Parts Sociales Ordinaires sera, pour les besoins de cet article 28, désignée comme une «Catégorie de Parts Sociales Ordinaires Non-Rachetée».

Sous réserve des conditions fixées par les Lois, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes en conformité avec les dispositions contenues dans cet article 28.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par les associés, votant avec les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des Statuts, sauf disposition légale contraire.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation (le «Boni de Liquidation») sera distribué aux associés de manière à atteindre pour les Parts Sociales le même résultat économique avec le même rang tel que prévu à l'article 28 des Statuts.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: A. Jager et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2009, Relation: LAC/2009/29285. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009102372/1066.

(090123237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

E.K.B. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 39.220.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009102599/14.

(090123163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Whatman Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.742.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 3 avril 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009, LAC/2009/13819, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009102706/22.

(090123297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Administrateur

Référence de publication: 2009102638/11.

(090123315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Obanosh, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.378.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "OBANOSH", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8933.

- que la société "OBANOSH" (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.378,

constituée suivant acte notarié du 9 juillet 1993 et publié au Mémorial C numéro 435 du 18 septembre 1993; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 16 février 2006 et publié au Mémorial C numéro 1109 du 8 juin 2006, au capital social de EUR 867.627,34 (HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT VINGT-SEPT EUROS ET TRENTE-QUATRE CENTS) représenté par 3.500 (TROIS MILLE CINQ CENTS) actions sans désignation de valeur nominale.

se trouve à partir de la date du 21 juillet 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémontrée faisant suite à celle du 28 mai 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009102704/29.

(090123255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Cosy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 65.606.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 29 juillet 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 29 juin 2009, a été clôturée et que COSY FINANCE S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

*Pour COSY FINANCE S.A.**Société anonyme liquidée**Pour le Liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009102703/20.

(090123226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Theia Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Molberg Investment S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.922.

—
L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOLBERG INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1844 du 26 juillet 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139922.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en THEIA COMPANY S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "THEIA COMPANY S.A.". "

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Bittler, J. Schmit, Y. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2009. Relation: EAC/2009/9324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2009.

Moutrier BLANCHE.

Référence de publication: 2009103517/50.

(090124174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.479.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Bureau Technique Luxembourgeois S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-3225 Bettembourg, 26, Zone Industrielle Scheleck 1, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 479, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché du Luxembourg) en date du 19 janvier

2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 10 mai 2005, modifiée en date du 3 juillet 2007 suivant acte reçu par le même notaire publié au Mémorial C n°1778 du 22 août 2007.

La séance est présidée par Maître Charles DURO, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établie une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont eu connaissance avant la présente assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social par l'ajout d'un alinéa à l'article 2 des statuts.
2. Transfert du siège social de la société de L-3225 Bettembourg, 26, Zone Industrielle Scheleck 1 à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
3. En conséquence, modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil de gérance à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des associés.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

"Art. 2. La société a pour objet:

1) la réception et le contrôle des projets, des calculs, et de l'exécution des ouvrages et installations techniques de l'industrie, du bâtiment et de toute autre construction, notamment les réceptions et contrôles prescrits par les dispositions légales et réglementaires;

2) les mesures, études, expertises, et autres activités dans le domaine technique, scientifique ou industriel; sans cependant exercer l'activité d'ingénieurs conseils au sens de la loi du 13 décembre 1989, d'auteurs ou concepteurs de projets ou plans ou d'entrepreneurs.

La société pourra également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi que, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, à tout associé de la société.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social; ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra participer à des sociétés ayant un objet similaire par voie d'apport, de fusion, de cession ou de participation ou de toute autre manière. Elle poursuivra son objet tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Bettembourg à Dudelange.

L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Dudelange".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 900,- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, J. Rodrigues, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2009. Relation: EAC/2009/9329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009103515/73.

(090124179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Sobrass Gestion & Cie SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le commandité SOBRASS Gestion s.à r.l.

Georges M. LENTZ jr.

Référence de publication: 2009102630/11.

(090123330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. Schelling Investment S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent soixante-neuvième (369.) S.e.c.s.)**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.609.

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent soixante-neuvième (369.) S.e.c.s., eingetragen im HR unter B 145609 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S.A., eingetragen im Handelsregister unter B 129851, geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S.A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l., eingetragen im Handelsregister B 128812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S.e.c.s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert:

TEMTEX S.A. & Cie. Schelling Investment S.e.c.s.

Schengen, am 18.07.2009.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX Management S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009102783/20.

(090123107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

I.S.A. International Sales Advising Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 21.937.

Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009102776/15.

(090123231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Société Luxembourgeoise de Brasserie, Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 35.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.
Administrateur

Référence de publication: 2009102632/11.

(090123326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Mas.Mar.Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 63.298.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, Alain PEIGNEUX, Violène ROSATI et Fabio MAZZONI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009102770/16.

(090123257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Meltemi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 95.871.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, PEIGNEUX Alain, ROSATI Violene et SCHMIT Géraldine ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009102769/16.

(090123259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Newtown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 32.679.

—
Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, PEIGNEUX Alain, SCHMIT Géraldine et CORREIA José ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009102768/16.

(090123261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Torre Ingles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.325.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009102601/14.

(090123170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Trade Roads S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.840.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009

Les actionnaires de la société TRADE ROADS S.A. réunis en Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Les actionnaires décident d'accepter les démissions en tant qu'administrateurs de:

- La société DAMCO HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.527

- La société LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858

Par conséquent, Monsieur Christophe NARDIN, administrateur-délégué jusqu'alors, devient administrateur unique de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009102244/20.

(090122012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Walufin S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 24.790.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 69.664.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 27 mai 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Les mandats des Administrateurs actuels, M. Bart Zech, M. Frank Walenta et M. Jorrit Cromptvoets, sont renouvelés pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, la société Kohnen & Associés S.à r.l., est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

3. Les administrateurs de la Société, M. Bart Zech, M. Frank Walenta, M. Jorrit Cromptvoets, sont domiciliés professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Bart Zech / Frank Walenta

Référence de publication: 2009102242/19.

(090122218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Nereus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.564.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2009 que:

- Certifica Luxembourg Sàrl, ayant son siège au 54 avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire en remplacement de Mayfair Trust Sàrl, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 31/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009102238/15.

(090122533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Ramirez-Data S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 59.574.

Faisant suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2009, les personnes suivantes sont les mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2011:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Udo SCHÖNWOLF, né le 12.12.1966 à Neunkirchen (Allemagne), demeurant à D-66780 REHLINGEN (Allemagne), 7 Kloppstrasse.

- Mme Michèle SCHMITZ, née le 29.06.1958 à Oshwe (Congo), demeurant à L-3373 LEUDELANGE (Luxembourg), 33, Domaine Schmiseleck.

- M. Francisco RAMIREZ, né le 13.07.1960 à Algecivas (Espagne), demeurant à L-3373 LEUDELANGE (Luxembourg), 33, Domaine Schmiseleck.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Mme Margot BECHET-GRAS, née le 15.09.1953 à Luxembourg, demeurant à L-3446 DUDELANGE, 37, rue Mathias Gungs.

Signature.

Référence de publication: 2009102247/20.

(090121953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Wodan Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.933.

—
EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur en date du 28 Juillet 2009.

La société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé "Interconsult" a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 28 Juillet 2008 et dénonce le siège social de la société Wodan S.A. à compter du 31 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2009.

Pour extrait conforme

Interconsult S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009102248/17.

(090122216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Sakral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.165.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 mai 2009 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009102245/17.

(090122003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 85.899.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 mars 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Représenté par: Richard Brekelmans / Représenté par: Michael Verhulst

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009102278/17.

(090122217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.062.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 3 février 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Représenté par: Richard Brekelmans / Représenté par: Michael Verhulst

Référence de publication: 2009102281/17.

(090122221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Bourbon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 6.400.

Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 1^{er} mai 2009

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 1^{er} mai 2009.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA au poste d'administrateur (adresse professionnelle: 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg) à partir du 1^{er} mai 2009 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juin 2009.

Luxembourg, le 1^{er} mai 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009102231/20.

(090122647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Bourbon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 6.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2009

Nominations

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} mai 2009 et approuve la cooptation de Madame Françoise THOMA au poste d'administrateur à partir de cette même date et ce jusqu'à la présente Assemblée.

Sont élus comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010:

- Monsieur Jean-Claude FINCK, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Michel BIREL, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Madame Françoise THOMA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé comme Commissaire aux Comptes pour la durée d'un an, jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010, Madame Doris ENGEL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009102232/26.

(090122651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Max Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.062.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009102201/11.

(090121759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2009.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Monsieur Michaël ZERBIB, administrateur révoqué, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

ALPONA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102183/17.

(090122163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.362.

RECTIFICATIF

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 novembre 2008, pour compte de la société à responsabilité limitée "MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125362, (la "Société"), enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2008, relation GRE/2008/4586, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 décembre 2008 sous la référence L08017707, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2947 du 11 décembre 2008,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

il y a lieu de lire:

Erster Beschluss

(...)

- dass das Geschäftsjahr, das am 1. Oktober 2008 begonnen hat am 31. Dezember 2008 enden wird;

(...)

au lieu de:

Erster Beschluss

(...)

- dass das Geschäftsjahr, das am 1. Oktober 2007 begonnen hat am 31. Dezember 2008 enden wird;

(...)

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Junglinster, le 27 juillet 2009.

Pour la Société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire, par délégation

Christian DOSTERT

Référence de publication: 2009102207/32.

(090122467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 99.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOMI EUROPE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102205/13.

(090121740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.761.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales exécuté en date du 27 mars 2009 entre Koch Minerals S.à r.l. et KFC Holding S.à r.l. que les 40.002 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune et représentant la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis par KFC Holding S.à r.l., ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.701.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

ATOZ

Aérogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009102200/21.

(090121784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Treg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 9.448.320,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.002.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 10 juillet 2009

Omissis

Sixième résolution

Le mandat des administrateurs, du président et du commissaire aux comptes, arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration qui aura la teneur suivante:

Administrateurs:

Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Francesca Docchio, employée privée, avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Jay McDowell, Avocat, avec adresse au 430 Park Avenue, 10th Floor, New York, 100322, USA

Président:

Jay McDowell, Avocat, avec adresse au 430 Park Avenue, 10th Floor, New York, 100322, USA

Commissaire aux comptes:

Enzo Bosco, réviseur d'entreprise, avec adresse au 2, Via San Antonio, I-21013 Gallarate.

Le Mandat des nouveaux administrateurs, président et commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2009102087/29.

(090122642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Astel Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.453.

—
En date du 8 juillet 2009, les associés de la Société ont pris acte de la démission de KPMG Audit S.à r.l. de son mandat de commissaire avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2009102096/13.

(090122208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Salomon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.163.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2008

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 23 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateurs la société ADVISA S.A. en remplacement de Monsieur Serge SALVI, administrateur révoqué, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en 2012.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner

comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

Extrait sincère et conforme

SALOMON S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009102074/23.

(090122175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

MK Helicopter S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 137.255.

Veräußerung von Anteilen

Im Rahmen einer Privaturkunde am 31. Dezember 2008, hat die Firma MK Helicopter Entwicklungs- und Produktions-GmbH & Co. KG, mit dem Hauptsitz D-65468 Trebur, Hans-Böckler-Strasse 4, 6.750.000 Anteilen zu die Firma MK Helicopter Beteiligungsgesellschaft mbH, mit dem Hauptsitz D-65468 Trebur, Hans-Böckler-Strasse 4, veräußert.

Im Rahmen einer Privaturkunde am 31. Dezember 2008, hat die Firma MK Helicopter Entwicklungs- und Produktions-GmbH & Co. KG, mit dem Hauptsitz D-65468 Trebur, Hans-Böckler-Strasse 4, 3.250.000 Anteilen zu Herr Jens KLÜVER, Kaufman, wohnhaft in D-24568 Kaltenkirchen, Otto Modersohn Weg 8, veräußert.

Nach der Veräußerung, wurden die 24.012.500 Anteilen der Firma wie folgt zugeteilt:

MK Helicopter Beteiligungsgesellschaft mbH	6.750.000
Herr Christoph GOTTWALD	6.250
Herr Khaled Achmed JUFFALI	6.000.000
Herr Jens KLÜVER	3.250.000
Herr Mohsan PARVEZ	8.000.000
Herr Daniel WRUCK	6.250
	<u>24.012.500</u>

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2009102085/26.

(090122653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.282.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 2 juin 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de

Messieurs

- Jon Gustav Martin Rikard Lekander, Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management, Sveavägen 20, SE 103 67 Stockholm, Suède

- Rickard Backlund, (Président du Conseil d'Administration), Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management, Sveavägen 20, SE 103 67 Stockholm, Suède

- Andrew Smith, One Bow Churchyard; Londres EC4M 9HH Grande-Bretagne

Et de Madame

- Victoria Brown, 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

- de renouveler le mandat du Reviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A.

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTORS BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009102066/25.

(090122581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Events & More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.390.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2009

L'an deux mille neuf, le 20 juillet 2009,

Ont comparu:

1) Monsieur Stéphane Mockels, demeurant à F-57100 Garche, 25, rue de Meilbourg.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Events & More S.à r.l.», avec siège social à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 10 juillet 2009, que Mademoiselle Hélène Menschaert, demeurant à L-7241 Luxembourg, 128, route de Luxembourg, a cédé 47 parts sociales sur les 47 parts qu'elle détenait dans la société EVENTS & MORE SARL à Monsieur Stéphane Mockels, demeurant à F-57100 Garche, 25, rue de Meilbourg.

Par conséquent, à compter du 10 juillet 2009, la répartition du capital social de EVENTS & MORE SARL est comme suit:

MOCKELS Stéphane, prénommé 100 parts sociales

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mademoiselle Hélène Menschaert de son poste de gérante administrative.

Troisième résolution

Monsieur Stéphane Mockels, prénommé, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Stéphane Mockels

Référence de publication: 2009102038/29.

(090122096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2009

Point 5 de l'ordre du jour

Divers

Le Conseil acte la démission de Monsieur Alain VERVAET en qualité d'administrateur.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil décide à l'unanimité de coopter Mr Hendrikus F.T. FREDERIKS, avec adresse professionnelle sise Bijlmerplein 888, NL-1102 MG Amsterdam, en tant qu'administrateur de la société.

Il exercera son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009102041/16.

(090121980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Central European Participation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.275.200,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 15 juin 2009 de la société Central European Participation S.à r.l. que les Associés ont pris les décisions suivantes:

1. Le mandat de Mme Britta Alexi, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 juin 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

2. Le mandat de M. Paul Devonshire, avec adresse professionnelle au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, Allemagne, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 juin 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

3. Le mandat de M. Oliver May, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 juin 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010;

4. Le mandat de M. Dirk Ruppert, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société a été renouvelé le 15 juin 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour Central European Participation S.à r.l.

Britta Alexi / Dirk Ruppert

Gérants

Référence de publication: 2009102035/26.

(090122194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Albatros Performance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.606.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 9 juin 2009

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Gaussen, M. De Pourtalès et M. Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, en 2010.

L'assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction du mandat de la Fiduciaire Vincent La Mendola, 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour ALBATROS PERFORMANCE MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102069/17.

(090122521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009100927/16.

(090120797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009100929/17.

(090120796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Fideos, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 114.678.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009100930/16.

(090120795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Magistra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.921.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009100931/13.

(090120794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Aqua-Rend, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.567.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour AQUA-REND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009100935/15.

(090120834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Akita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.638.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009100936/12.

(090120832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Stepstone Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 408.550,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.982.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

(1) Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 118.219 and having a share capital of EUR 12,500.00 (the "Class A Shareholder" of the Company, as defined below), duly represented by Mr Quentin Hubeau, avocat, with professional address at L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on 15th July 2009 which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(2) DeA Capital Investment S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 127.685 (the "Class B Shareholder" of the Company, as defined below), duly represented by Mr Quentin Hubeau, avocat, with professional address at L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, by virtue of a proxy given under private seal on 14th July 2009 which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(3) IDEA AI S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 144.048, having a share capital of EUR 50,000.00 (the "Class C Shareholder" of the Company, as defined below), duly represented by Mr Quentin Hubeau, avocat, with professional address at L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, by virtue of a

proxy given under private seal on 14th July 2009 which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and,

(4) Omega Skye Partners Limited Partnership, a limited partnership incorporated in Scotland whose registered office is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9QJ, acting through its general partner Omega Skye GP Limited (the "Class D Shareholder" of the Company, as defined below), duly represented by Mr Mattia Danese, employee, with professional address at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, by virtue of a proxy given under private seal on 13th June 2009 which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state that:

They are the shareholders of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Stepstone Acquisition S.à r.l.", having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.982 (hereafter, "the Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, with residence in Luxembourg, on 19 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 216 of 31st January 2009. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Francis KESSELER, residing in Esch-sur-Alzette, on 24 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 385 of 20th February 2009.

The Company's share capital is currently set at four hundred and eight thousand five hundred fifty Euros (EUR 408,550.00) represented by two hundred thousand (200,000) Class A shares of a par value of one Euro (EUR 1) each, one hundred fifty thousand (150,000) Class B shares of a par value of one Euro (EUR 1) each, twenty thousand (20,000) Class C shares of a par value of one Euro (EUR 1) and thirty-eight thousand five hundred fifty (38,550) Class D shares of a par value of one Euro (EUR 1), all fully subscribed and entirely paid in;

The appearing parties wish to amend clauses 12 and 15 of the articles of association of the Company.

The agenda is as follows:

1. Amendment of clauses 12 and 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following content:

12. Procedure

12.1 The members of the Board shall elect, at the beginning of each meeting of the Board, a Chairman who shall be a member of the Board solely for the purposes of directing and orchestrating the meeting and such Chairman shall have no casting vote.

12.2 The Board shall meet upon call by any one Manager by any written means at the registered office of the Company, unless the Managers agree on an alternative location in Luxembourg.

12.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least 72 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

12.4 No convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager of any class as his proxy. A member of the Board may also verbally appoint another Manager to represent him at a meeting of the Board, to be confirmed in writing at a later stage.

12.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

12.7 The use of video-conferencing equipment and/or conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board being able to hear and to be heard by all other participating members of the Board using this technology, and shall be deemed to be present and authorised to vote, and provided further that at least one member of the Board shall be present at the registered office of the Company in Luxembourg.

12.8 Circular resolutions of the members of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board's meetings, duly convened.

12.9 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is subsequently confirmed in writing.

12.10 Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes by any Manager and signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any Manager shall distribute copies of such minutes to all Managers and shall thereafter retain such minutes at the Company's registered office. Such minutes shall include all material discussions of the Board.

15. Notice and Quorum

15.1 A general meeting of the Shareholders may be convened by the Board in compliance with the Law upon eight (8) days notice to the Shareholders (unless the Shareholders agree, on a case by case basis, to meet on shorter notice). Such

notice, to be given by registered mail, will indicate the time and place of such meeting, which shall be at the registered office of the Company, unless the Managers agree on an alternative location in Luxembourg, and the conditions of admission thereto and will contain details of the agenda for the meeting.

15.2 No convening notice is required if all the Shareholders are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

15.3 Each Shareholder may appoint any person, who does not need to be a Shareholder, as his/her/its attorney pursuant to a written power of attorney given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of the Shareholders.

15.4 The use of video-conferencing equipment and/or conference call shall be allowed, provided that each participating Shareholder be able to hear and be heard by all other participating Shareholders using this technology, and shall be deemed to be present and authorised to vote, and provided further that at least one participating Shareholder or his/her/its representative shall be present at the registered office of the Company in Luxembourg.

15.5 If there are fewer than twenty-five shareholders, then, in lieu of a meeting, unanimous written resolutions of the Shareholders may be validly passed at any time without prior notice and signed by each Shareholder or his/her/its representative. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the meetings of the Shareholders, duly convened.

15.6 Quorum for general meetings of the Shareholders will refer to the requirements of Law.

15.7 Notwithstanding the provisions set forth under article 15.6 above, the issues of new Shares in the capital of the Company is to be adopted by the Shareholders by unanimous resolution if the implied equity value is lower than the Company's NAV.

2. Miscellaneous.

The following resolution is passed:

First resolution

The shareholders decide unanimously to amend clauses 12 and 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following content:

12. Procedure

12.1 The members of the Board shall elect, at the beginning of each meeting of the Board, a Chairman who shall be a member of the Board solely for the purposes of directing and orchestrating the meeting and such Chairman shall have no casting vote.

12.2 The Board shall meet upon call by any one Manager by any written means at the registered office of the Company, unless the Managers agree on an alternative location in Luxembourg.

12.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least 72 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

12.4 No convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager of any class as his proxy. A member of the Board may also verbally appoint another Manager to represent him at a meeting of the Board, to be confirmed in writing at a later stage.

12.6 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

12.7 The use of video-conferencing equipment and/or conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board being able to hear and to be heard by all other participating members of the Board using this technology, and shall be deemed to be present and authorised to vote, and provided further that at least one member of the Board shall be present at the registered office of the Company in Luxembourg.

12.8 Circular resolutions of the members of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board's meetings, duly convened.

12.9 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is subsequently confirmed in writing.

12.10 Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes by any Manager and signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any Manager shall distribute copies of such minutes to all Managers and shall thereafter retain such minutes at the Company's registered office. Such minutes shall include all material discussions of the Board.

15. Notice and Quorum

15.1 A general meeting of the Shareholders may be convened by the Board in compliance with the Law upon eight (8) days notice to the Shareholders (unless the Shareholders agree, on a case by case basis, to meet on shorter notice). Such

notice, to be given by registered mail, will indicate the time and place of such meeting, which shall be at the registered office of the Company, unless the Managers agree on an alternative location in Luxembourg, and the conditions of admission thereto and will contain details of the agenda for the meeting.

15.2 No convening notice is required if all the Shareholders are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

15.3 Each Shareholder may appoint any person, who does not need to be a Shareholder, as his/her/its attorney pursuant to a written power of attorney given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of the Shareholders.

15.4 The use of video-conferencing equipment and/or conference call shall be allowed, provided that each participating Shareholder be able to hear and be heard by all other participating Shareholders using this technology, and shall be deemed to be present and authorised to vote, and provided further that at least one participating Shareholder or his/her/its representative shall be present at the registered office of the Company in Luxembourg.

15.5 If there are fewer than twenty-five shareholders, then, in lieu of a meeting, unanimous written resolutions of the Shareholders may be validly passed at any time without prior notice and signed by each Shareholder or his/her/its representative. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the meetings of the Shareholders, duly convened.

15.6 Quorum for general meetings of the Shareholders will refer to the requirements of Law.

15.7 Notwithstanding the provisions set forth under article 15.6 above, the issues of new Shares in the capital of the Company is to be adopted by the Shareholders by unanimous resolution if the implied equity value is lower than the Company's NAV.

There being no further business, the meeting was terminated.

Costs

The expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant au Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.219 et ayant un capital social de EUR 12,500.00 (l'Associé Classe A" de la Société, tel que définie ci-dessous), dûment représentée par Mr Quentin Hubeau, avocat, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 juillet 2009, laquelle signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

(2) DeA Capital Investment S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.685 (l'Associé Classe B" de la Société, tel que définie ci-dessous), dûment représentée par Mr Quentin Hubeau, avocat, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2009, laquelle signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

(3) IDEA AI S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.048, et ayant un capital social de EUR 50,000.00 (l'Associé Classe C" de la Société, tel que définie ci-dessous), dûment représentée par Mr Quentin Hubeau, avocat, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juillet 2009, laquelle signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

(4) Omega Skye Partners Limited Partnership, une limited partnership de droit écossais, établie et ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9QJ, agissant par son general partner Omega Skye GP Limited

(l'«Associé Classe D» de la Société, tel que définie ci-dessous), dûment représentée par Mr Mattia Danesa, employé privé, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 juin 2009, laquelle signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Les parties comparantes, représentées tel que décrit plus haut, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Stepstone Acquisition S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.982 (ci-après la «Société»), constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 216 du 31 janvier 2009. Les Statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 385 du 20 février 2009.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent huit mille cinq cent cinquante Euros (EUR 408.550) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, cent cinquante mille (150.000) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, de vingt mille (20.000) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et de trente-huit mille cinq cent cinquante (38.550) parts sociales de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parties comparantes désirent modifier les articles 12 et 15 des statuts de la Société.

L'agenda se présente comme suit:

1. Amendement des articles 12 et 15 des statuts de la Société, ayant désormais le contenu suivant:

12. Procédure

12.1 Les membres du Conseil élisent parmi eux, au début de chaque réunion du Conseil, un Président, qui, sans avoir de voix prépondérante, sera chargé de diriger la réunion.

12.2 Le Conseil se réunit sur convocation écrite d'un Gérant au siège social de la Société, à moins que les Gérants conviennent d'un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

12.3 Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil sera envoyée à tous les Gérants au moins 72 heures avant la date prévue d'une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera indiqué dans la convocation.

12.4 Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils indiquent avoir été dûment informés et avoir entière connaissance de l'agenda de la réunion du Conseil, les Gérants pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.5 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration. Tout Gérant est également autorisé à désigner verbalement un autre Gérant afin de le représenter lors d'une réunion du Conseil, pour autant que cela soit ensuite confirmé par écrit.

12.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

12.7 L'utilisation de la vidéoconférence et/ou de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Gérant participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participant utilisant cette technologie. Dans un tel cas, les Gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote, à condition qu'au moins un Gérant soit présent au siège social de la Société au Luxembourg.

12.8 Des résolutions du Conseil peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil, dûment convoquée.

12.9 Les votes pourront également se faire par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou téléphone. Dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.10 Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votes émis. Les procès-verbaux des résolutions du Conseil seront rédigés par un des Gérants et seront signés par tous les Gérants présents ou représentés lors des réunions. Tout Gérant distribuera une copie de ces procès-verbaux à tous les Gérants et en conservera l'original au siège social de la Société. Ces procès-verbaux contiendront toutes discussions du Conseil.

15. Convocation et Quorum

15.1 Le Conseil pourra convoquer une assemblée générale des Associés conformément à la Loi par convocation écrite envoyé à chaque Associé huit (8) jours préalablement (à moins que les Associés ne conviennent, au cas par cas, d'un délai plus court). Une telle convocation, par courrier recommandé, indiquera la date, l'heure et le lieu d'une telle assemblée, qui se tiendra au siège social de la Société, à moins que les Gérants conviennent de tenir l'assemblée en un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que les conditions d'admission à l'assemblée et l'agenda de l'assemblée.

15.2 Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils indiquent avoir été dûment informés et avoir entière connaissance de l'agenda des assemblées générales, les Associés pourront renoncer aux formalités de convocation.

15.3 Tout Associé est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par toute autre personne, qui n'est pas nécessairement un Associé, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite donnée par courrier, télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

15.4 L'utilisation de la vidéoconférence et/ou de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Associé participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Associés participant utilisant cette technologie. Dans un tel cas, les Associés utilisant ce type de technologie seront réputés présents à l'assemblée générale et seront habilités à prendre part au vote, à condition qu'au moins un Associé ou son représentant soit présent au siège social de la Société au Luxembourg.

15.5 Si le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, des résolutions écrites pourront être valablement prises à tout moment, sans convocation préalable, au lieu de la tenue d'une assemblée générale, pour autant qu'elles soient approuvées et signées par chaque Associé ou son représentant. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des résolutions votées lors d'une assemblée générale, dûment convoquée.

15.6 Le quorum requis pour les assemblées générales est conforme à celui requis par la Loi.

15.7 Nonobstant les dispositions de l'article 15.6 ci-dessus, l'émission de nouvelles Parts sociales doit être approuvée par les Associés à l'unanimité, lorsque la valeur des participations est inférieure à la VNI de la Société.

2. Divers.

La résolution suivante est prise:

Première résolution

Les associés de la Société, représentés comme indiqué ci-avant, décident de modifier les articles 12 et 15 des statuts de la Société, qui auront désormais le contenu suivant.

12. Procédure

12.1 Les membres du Conseil élisent parmi eux, au début de chaque réunion du Conseil, un Président, qui, sans avoir de voix prépondérante, sera chargé de diriger la réunion.

12.2 Le Conseil se réunit sur convocation écrite d'un Gérant au siège social de la Société, à moins que les Gérants conviennent d'un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

12.3 Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil sera envoyée à tous les Gérants au moins 72 heures avant la date prévue d'une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera indiqué dans la convocation.

12.4 Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils indiquent avoir été dûment informés et avoir entière connaissance de l'agenda de la réunion du Conseil, les Gérants pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.5 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration. Tout Gérant est également autorisé à désigner verbalement un autre Gérant afin de le représenter lors d'une réunion du Conseil, pour autant que cela soit ensuite confirmé par écrit.

12.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

12.7 L'utilisation de la vidéoconférence et/ou de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Gérant participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participant utilisant cette technologie. Dans un tel cas, les Gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote, à condition qu'au moins un Gérant soit présent au siège social de la Société au Luxembourg.

12.8 Des résolutions du Conseil peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil, dûment convoquée.

12.9 Les votes pourront également se faire par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou téléphone. Dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.10 Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votes émis. Les procès-verbaux des résolutions du Conseil seront rédigés par un des Gérants et seront signés par tous les Gérants présents ou représentés lors des réunions. Tout Gérant distribuera une copie de ces procès-verbaux à tous les Gérants et en conservera l'original au siège social de la Société. Ces procès-verbaux contiendront toutes discussions du Conseil.

15. Convocation et Quorum

15.1 Le Conseil pourra convoquer une assemblée générale des Associés conformément à la Loi par convocation écrite envoyé à chaque Associé huit (8) jours préalablement (à moins que les Associés ne conviennent, au cas par cas, d'un délai plus court). Une telle convocation, par courrier recommandé, indiquera la date, l'heure et le lieu d'une telle assemblée, qui se tiendra au siège social de la Société, à moins que les Gérants conviennent de tenir l'assemblée en un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que les conditions d'admission à l'assemblée et l'agenda de l'assemblée.

15.2 Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés et s'ils indiquent avoir été dûment informés et avoir entière connaissance de l'agenda des assemblées générales, les Associés pourront renoncer aux formalités de convocation.

15.3 Tout Associé est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par toute autre personne, qui n'est pas nécessairement un Associé, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite donnée par courrier, télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

15.4 L'utilisation de la vidéoconférence et/ou de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Associé participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Associés participant utilisant cette technologie. Dans un tel cas, les Associés utilisant ce type de technologie seront réputés présents à l'assemblée générale et seront habilités à prendre part au vote, à condition qu'au moins un Associé ou son représentant soit présent au siège social de la Société au Luxembourg.

15.5 Si le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, des résolutions écrites pourront être valablement prises à tout moment, sans convocation préalable, au lieu de la tenue d'une assemblée générale, pour autant qu'elles soient approuvées et signées par chaque Associé ou son représentant. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des résolutions votées lors, d'une assemblée générale, dûment convoquée.

15.6 Le quorum requis pour les assemblées générales est conforme à celui requis par la Loi.

15.7 Nonobstant les dispositions de l'article 15.6 ci-dessus, l'émission de nouvelles Parts sociales doit être approuvée par les Associés à l'unanimité, lorsque la valeur des participations est inférieure à la VNI de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Q. Hubeau, M. Danese et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28914. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009102368/350.

(090123164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Hofipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.343.

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOFIPA S.A.", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 35343,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 127 du 14 mars 1991.

Le capital social et le capital autorisé de la société ont été convertis de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue sous seing privé en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 554 du 20 juillet 2001.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1486 du 15 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de € 259.000.- (deux cent cinquante-neuf mille euros) pour porter le capital de € 141.000.- (cent quarante et un mille euros) à € 400.000.- (quatre cent mille euros) sans création d'actions nouvelles. Souscription et libération de l'augmentation de capital par les actionnaires actuels au prorata de leur participation.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de € 141.000.- (cent quarante et un mille euros) à € 400.000.- (quatre cent mille euros) par voie d'augmentation de capital à concurrence de € 259.000.- (deux cent cinquante-neuf mille euros) sans création d'actions nouvelles par un apport en numéraire à répartir par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 400.000.- (quatre cent mille euros), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2009. Relation: EAC/2009/9365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009103565/70.

(090124140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Aquariolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.950.

Im Jahre zweitausendneun, den vierten August.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Samuel KLEEBLATT, Geschäftsmann, geboren am 18. Januar 1950 zu Hadera (Israel), wohnhaft in B-6747 Chatillon, 23, rue du Fourneau.

2.- Frau Marina GLYADENTSEVA, ohne besonderen Stand, Ehefrau von Herrn Samuel KLEEBLATT, geboren am 17. November 1979 zu Kemerovo Oblast (Russland), wohnhaft in B-6747 Chatillon, 23, rue du Fourneau.

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AQUARIOLUX S.à r.l.", mit Sitz in L-8265 Mamer, 39, Rue des Pres, eingetragen im Handelregister Luxemburg unter der Nummer B 113950, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 5. Januar 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 859 vom 2. Mai 2006.

Sodann ersuchten die Komparenten die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-8265 Mamer, 39, Rue des Pres nach L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Durch den vorhergehenden Beschluss, beschliessen die Gesellschafter den ersten (1.) Absatz des zweiten (2.) Artikels der Satzung wie folgt abzuändern:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Esch/Alzette, in der Amtsstube der amtierenden Notarin, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signe: S. Kleeblatt, M. Glyadentseva, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2009. Relation: EAC/2009/9460. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2009.

Moutrier BLANCHE.

Référence de publication: 2009103546/38.

(090124163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Blue Chip Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour BLUE CHIP SELECTION

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Liquidateur

Jean-Michel GELHAY / Donald VILLENEUVE

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009100967/15.

(090120835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.